



Assemblée générale  
Conseil économique et social

Distr.  
GENERALE

A/44/351 ✓  
E/1989/122  
20 juillet 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/  
CHINOIS/ESPAGNOL/  
FRANCAIS/RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Point 83 h) de la liste préliminaire\*  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
DESERTIFICATION ET SECHERESSE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Seconde session ordinaire de 1989  
Point 7 g) de l'ordre du jour  
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
DESERTIFICATION ET SECHERESSE

Application des résolutions 42/189 A, B et C  
de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 42/189 A du 11 décembre 1987, intitulée "Application du Plan d'action pour lutter contre la désertification", l'Assemblée générale a prié le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de lui présenter à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des mesures approuvées par le Conseil d'administration en vue de donner plus d'efficacité aux travaux du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification, ainsi que sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action.
2. Dans sa résolution 42/189 B du même jour, l'Assemblée a prié le Conseil d'administration du PNUE de lui présenter un rapport à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de la région soudano-sahélienne.
3. Dans sa résolution 42/189 C, sur le financement et autres mesures à l'appui du Plan d'action pour lutter contre la désertification, l'Assemblée générale a prié le Directeur exécutif du PNUE d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité du Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification. Elle a en outre prié le Secrétaire général de garder à l'étude les mesures prévues aux niveaux national et régional, ainsi que les questions relatives au financement du Plan d'action.

\* A/44/50.

4. Enfin, dans sa résolution 42/189 D, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de l'application des résolutions 42/189 A, B et C. Le rapport du Conseil d'administration du PNUE figurant ci-joint en annexe fait suite à ces directives de l'Assemblée.

ANNEXE

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement\* sur le Compte spécial ouvert en vue de financer l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification et les mesures et moyens additionnels de financement du Plan d'action, ainsi que sur les moyens d'accroître l'efficacité du Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification, les mesures destinées à donner plus d'efficacité aux travaux du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification, la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification et l'application dans la région soudano-sahélienne du Plan d'action pour lutter contre la désertification (1987-1988)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	5
II. LE COMPTE SPECIAL OUVERT EN VUE DE FINANCER L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION ET LES MESURES ET MOYENS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION ....	4 - 8	6
A. Le Compte spécial .....	4 - 6	6
B. Mesures et moyens additionnels de financement du plan d'action .....	7	7
C. Conclusions .....	8	7
III. MOYENS D'ACCROITRE L'EFFICACITE DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION .....	9 - 14	7
IV. MESURES DESTINEES A PROMOUVOIR LES ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL INTERINSTITUTIONS DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION .....	15 - 22	10

---

\* Le présent rapport est fondé sur le document UNEP/GC.15/9/Add.4 qui a été soumis au Conseil d'administration du PNUE à sa quinzième session. Par sa décision 15/23 D en date du 25 mai 1989, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, en son nom, le présent rapport par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
V. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION .....	23 - 50	14
A. Assistance technique aux gouvernements .....	28 - 34	15
B. Réseaux sous-régionaux et activités sous-régionales	35 - 37	17
C. Formation .....	38	18
D. Evaluation et cartographie de la désertification ....	39 - 42	19
E. Informations et base de données .....	43 - 44	20
F. Conclusions .....	45 - 50	20
VI. APPLICATION, DANS LA REGION SOUDANO-SAHELIENNE, DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, 1987-1988 .....	51 - 105	22

## I. INTRODUCTION

1. La désertification reste un problème majeur de l'environnement et continue de s'étendre. Les résultats obtenus pour arrêter sa progression sont maigres comparés à l'ampleur du phénomène. Bien qu'on en comprenne beaucoup mieux la gravité aujourd'hui qu'à l'époque où l'Assemblée générale adoptait le Plan d'action pour lutter contre la désertification 1/, en 1977, et que les efforts faits par les divers organismes pour lutter contre ce fléau soient nettement plus vigoureux, les déserts occupent aujourd'hui une superficie plus grande qu'il y a 10 ans. La lutte contre la désertification se heurte toujours à de grands obstacles, au nombre desquels on citera le faible degré de priorité accordé aux projets de lutte contre la désertification, l'insuffisance générale des ressources consacrées à ces projets et le manque de solutions économiquement applicables et socialement acceptables pour lutter contre la dégradation des terres.

2. A sa treizième session, en 1985, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pris une initiative importante au sujet de l'exécution du Plan d'action en adoptant sa décision 13/30 2/, aux termes de laquelle il a approuvé les mesures recommandées pour donner plus d'efficacité aux travaux du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification. A sa quatorzième session, en 1987, le Conseil a adopté sa décision 14/15 3/ en quatre parties au sujet de la désertification, par laquelle, entre autres dispositions, il priait le Directeur exécutif d'évaluer le programme du PNUE dans ce domaine, y compris le fonctionnement du Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification et le Compte spécial ouvert en vue de financer l'application du Plan d'action. Le Conseil invitait instamment le PNUE à mobiliser davantage de fonds par l'intermédiaire des organisations du système des Nations Unies et d'autres institutions de financement et à collaborer plus étroitement avec des gouvernements concernés à la planification de stratégies et de plans et projets précis visant à lutter contre la désertification. Il priait également le Directeur exécutif d'étudier avec les gouvernements la possibilité d'adopter une approche nouvelle qui les inciterait, ainsi que les institutions financières internationales, à contribuer directement ou indirectement au financement du Compte spécial.

3. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté, le 11 décembre 1987, la résolution 42/189 sur le Plan d'action pour lutter contre la désertification, qui reflète fidèlement les préoccupations du Conseil d'administration, et dans laquelle elle prie le Conseil de lui présenter à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur une série de questions ayant trait à la désertification. Le présent rapport rend compte des travaux du Directeur exécutif dans ces domaines ainsi que de l'application du Plan d'action à l'échelle mondiale et dans la région soudano-sahélienne en particulier.

II. LE COMPTE SPECIAL OUVERT EN VUE DE FINANCER L'APPLICATION  
DU PLAN D'ACTION ET LES MESURES ET MOYENS ADDITIONNELS DE  
FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION

A. Le Compte spécial

4. Le Compte spécial a été ouvert en vertu de la résolution 32/172 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1977 en vue de faciliter la mobilisation de moyens additionnels pour financer l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification. Au 31 décembre 1988, un montant total de 166 886 dollars avait été versé à ce compte par les Gouvernements de l'Australie, du Chili, du Mexique, du Panama, de la Sierra Leone et du Soudan. Si l'on y ajoute les intérêts produits, l'avoir du Compte s'élève actuellement à 245 157 dollars.

5. Le Directeur exécutif ayant suggéré dans son rapport (UNEP/GC.14/15) que les gouvernements bénéficiaires ouvrent des comptes nationaux de financement de la lutte contre la désertification, le Conseil d'administration, dans sa décision 14/15, l'a prié d'étudier avec les gouvernements la possibilité d'adopter une approche nouvelle et réaliste. Par sa résolution 42/189 C, l'Assemblée générale a pris note de cette demande. La nouvelle approche, sur laquelle Conseil d'administration du PNUE a donné son accord, comporterait les mesures suivantes :

a) Les pays qui ont déjà mis au point des plans d'action nationaux de lutte contre la désertification ouvriraient des comptes nationaux où seraient consignés tous les efforts entrepris par le gouvernement, les communautés locales et les organisations non gouvernementales (ONG) nationales pour financer les activités de lutte contre la désertification, de préférence dans le cadre d'une stratégie, d'un programme ou d'un plan national de lutte contre la désertification;

b) Le compte national servirait à stimuler les investissements des organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux;

c) Le Compte spécial permettrait de relever les entrées et sorties des fonds destinés aux activités de lutte contre la désertification tels qu'ils apparaissent dans les comptes nationaux et fournirait un appui aux programmes nationaux et régionaux.

6. En juillet 1988, le Directeur exécutif a eu, à Genève, des consultations de haut niveau avec les représentants des gouvernements des pays donateurs et ceux des pays bénéficiaires victimes de la désertification ainsi qu'avec les hauts responsables de divers organes des Nations Unies, au cours desquelles on a examiné notamment la question du Compte spécial et des moyens de financement de l'exécution du Plan d'action. Les participants se sont prononcés en faveur des propositions esquissées dans la nouvelle approche. A la date de rédaction du document, aucun des pays touchés par la désertification ni aucun des principaux donateurs n'avait cependant répondu à la lettre que le Directeur exécutif leur avait adressée le 30 août 1988 pour leur demander leur avis sur cette nouvelle approche.

B. Mesures et moyens additionnels de financement du Plan d'action

7. En 1979, 1980 et 1981, trois groupes de spécialistes éminents du financement international des projets ont présenté à l'Assemblée générale une série d'études sur les mesures et moyens de financement du Plan d'action, dans lesquelles ils proposaient qu'on étudie la possibilité de créer une société publique internationale de financement des projets de lutte contre la désertification ainsi qu'une série de moyens nouveaux de financement des programmes mondiaux qui s'ajouteraient aux budgets ordinaires et aux ressources extrabudgétaires classiques (voir le document A/35/396). Les participants aux consultations tenues à Genève en juillet 1988 ont commenté comme suit ces propositions :

a) Il est possible de créer une société publique internationale qui pourrait être établie soit sous forme d'une organisation nouvelle, soit sous celle d'un service nouveau ou d'un secteur d'opérations spéciales au sein d'une organisation financière existante. On pourrait tenir une réunion internationale pour y examiner les aspects techniques de la création de cet organisme;

b) Les diverses suggestions concernant les nouveaux moyens de financement, notamment des impôts généralisés sur les échanges commerciaux, ont été jugées techniquement rationnelles. Certains participants ont cependant estimé qu'elles n'étaient pas réalisables sur le plan politique. Selon d'autres, elles méritaient d'être examinées avec soin.

C. Conclusions

8. Compte tenu de ce qui précède, le Directeur exécutif juge le moment venu d'examiner les formules ci-après de financement de l'exécution du Plan d'action à l'échelle mondiale, qui compléteraient les ressources nationales et l'aide internationale disponible :

a) Considérer le Compte spécial comme un mécanisme d'enregistrement des opérations des comptes spéciaux nationaux de lutte contre la désertification et de relevé des entrées et sorties des fonds destinés au financement des programmes de lutte contre la désertification;

b) Décider s'il convient de créer une société publique internationale qui fournirait une aide supplémentaire pour le financement de l'exécution du Plan d'action. Cette société pourrait combiner les ressources accordées à des conditions ordinaires (prêts commerciaux) aux ressources fournies à des conditions de faveur (aide financière); elle pourrait revêtir la forme : i) d'un mécanisme indépendant (nouveau), ou ii) d'un service nouveau ou d'un secteur d'opérations spéciales au sein d'un organisme international de financement existant.

III. MOYENS D'ACCROITRE L'EFFICACITE DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

9. Au paragraphe 5 de la section C de sa résolution 42/189, l'Assemblée générale a prié le Directeur exécutif d'étudier, dans le cadre de l'évaluation demandée par le Conseil d'administration dans sa décision 14/15 C, les moyens d'accroître l'efficacité du Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification dans

l'exécution de son mandat. Aux termes de la résolution 32/172 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1977 et de la résolution 33/89 du 15 décembre 1978, le Groupe consultatif a trois fonctions essentielles :

a) Aider le Directeur exécutif à mobiliser les ressources nécessaires aux activités entreprises dans le cadre de l'exécution du Plan d'action;

b) Echanger des renseignements sur les politiques et programmes de lutte contre la désertification adoptés par ses membres;

c) Conseiller le Directeur exécutif sur des questions connexes, notamment cerner les entraves, les solutions possibles aux problèmes et les mesures nécessaires pour améliorer l'exécution du Plan d'action aux niveaux régional et mondial.

10. Le Groupe consultatif n'a pas été en mesure de mobiliser en faveur des projets qui lui étaient soumis des ressources financières suffisantes comparées à celles qu'exigeait le Plan d'action. En huit ans, au cours de la période 1978-1985, 74 projets au total ont été soumis au Groupe, dont 29 seulement ont été réalisés en tout ou partie. Les fonds réunis ont atteint 47,3 millions de dollars, alors qu'on avait estimé le coût total des 74 projets à 540,6 millions de dollars.

11. En vue d'améliorer son fonctionnement, le Groupe consultatif a créé, à sa sixième session, tenue à Genève en mars 1986, un groupe de travail spécial composé de représentants des pays donateurs et des pays bénéficiaires (Chili, Koweït, République fédérale d'Allemagne, Swaziland et Suisse), et de plusieurs organes et organismes des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et PNUE) qu'il a chargés de faire l'examen critique de l'expérience acquise par le Groupe et de proposer des moyens précis pour améliorer son fonctionnement et le renforcer. Dans son rapport (DESCON 6/15) publié en février 1988, le Groupe de travail a recommandé notamment que le Groupe consultatif aide les pays en développement victimes de la désertification à formuler et établir des plans nationaux complets de lutte contre la désertification, dans le cadre duquel on pourrait identifier, définir et réaliser des activités précises que la communauté internationale serait invitée à appuyer. Le Groupe de travail a également suggéré que l'on étudie le moyen d'associer la FAO et le PNUE à un secrétariat technique conjoint du Groupe consultatif et de former un noyau restreint de membres du Groupe consultatif qui comprendrait la Banque mondiale, le PNUD et les organismes donateurs.

12. Comme on l'a vu au paragraphe 6 ci-dessus, le Directeur exécutif a eu des consultations de haut niveau à Genève en juillet 1988, au cours desquelles on a étudié et recommandé les moyens de renforcer l'efficacité du Groupe consultatif. Les participants ont reconnu qu'il fallait modifier la structure et le fonctionnement du Groupe et ont souscrit à l'essentiel des propositions du Groupe de travail spécial. A leurs yeux, la formulation de plans nationaux de lutte contre la désertification, conçus dans le cadre des plans nationaux de développement, était une condition préalable au financement de programmes de lutte contre la désertification à l'aide de ressources allouées au développement



économique général du pays. Ils ont estimé également qu'il serait utile d'organiser des tables rondes nationales (groupes consultatifs en miniature) qui pourraient avoir lieu séparément dans les divers pays en tant que conférence d'annonce de contributions avec les donateurs traditionnels en vue d'appuyer les plans nationaux de lutte contre la désertification. On pourrait également organiser ces réunions de donateurs en tant que sections des tables rondes spéciales que tiennent les organisations comme le PNUD et la Banque mondiale à l'appui des plans nationaux de développement.

13. Le Directeur exécutif a convoqué une session spéciale du Groupe consultatif à Genève les 21 et 22 novembre 1983 avec la participation de représentants de 11 gouvernements, de sept organismes des Nations Unies et de deux organisations intergouvernementales afin d'avoir d'autres consultations (voir le document DESCON/SS.1/17). Les participants ont examiné la nécessité de restructurer et redynamiser le Groupe consultatif afin qu'il puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Ils ont souscrit à la recommandation du Groupe de travail selon laquelle le Groupe consultatif devrait aider les pays touchés par la désertification à établir des plans nationaux de lutte contre ce fléau et à la recommandation issue des consultations de Genève sur la nécessité de tenir des tables rondes pour obtenir un financement en faveur de ces plans auprès des organisations bilatérales et multilatérales. Trois des quatre délégations des pays développés ont exprimé l'avis que les fonctions du Groupe consultatif étaient en fait assumées par un certain nombre d'autres organismes, comme l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD), le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification (COMIDES), qui tiraient leur origine d'arrangements internationaux, régionaux et sous-régionaux visant à mobiliser des ressources, échanger des renseignements et faciliter la coordination. Ils ont donc déclaré que tout effort visant à restructurer et réorienter le Groupe pour en améliorer le fonctionnement avait des chances de ne pas porter ses fruits et qu'il faudrait par conséquent mettre fin à l'existence du Groupe en tant qu'organisme à vocation mondiale. Ils ont néanmoins estimé qu'il faudrait un mécanisme tel qu'un groupe consultatif technique pour coordonner les activités de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la désertification aux niveaux régional et national par l'entremise d'organes tels que l'IGADD, la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ou le CILSS. Toutefois, une délégation d'un pays développé et presque toutes les délégations des pays en développement se sont opposées à la recommandation visant à mettre fin au Groupe consultatif, soutenant que la dimension mondiale de la désertification exigeait un organisme mondial tel que celui qui existait.

14. Le Groupe consultatif reste le seul mécanisme mondial dont on dispose actuellement pour aider à mobiliser des ressources en faveur de l'exécution du Plan d'action. Si l'on se fonde sur les considérations qui ont été avancées, on peut proposer les solutions suivantes :

a) Que le Groupe consultatif tienne une session tous les deux ou trois ans pour prendre connaissance des rapports sur les programmes nationaux - y compris sur les réunions des tables rondes, au niveau national - pour conseiller et aider à mobiliser un financement additionnel à l'appui des programmes nationaux et régionaux, examiner la situation en matière d'information et d'échanges de données sur l'exécution du Plan d'action pour donner des conseils sur les autres mesures à prendre pour lutter contre la désertification;

b) Que le Groupe consultatif soit dissout.

#### IV. MESURES DESTINEES A PROMOUVOIR LES ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL INTERINSTITUTIONS DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

15. Au paragraphe 5 de sa résolution 42/189 A, l'Assemblée générale a prié le Conseil d'administration de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application des mesures approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 13/30 A en vue de donner plus d'efficacité aux travaux du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification. Dans les mesures recensées par le Groupe de travail interinstitutions en 1984, entérinées par la suite par le Comité administratif de coordination (CAC) dans son rapport au Conseil d'administration (UNEP/GC.13/5, par. 20 et 21) et approuvées par ce dernier, on a notamment préconisé :

a) De ramener la fréquence des sessions ordinaires du Groupe à une session par an, la seconde session étant remplacée par une programmation en commun par sujet entre les organisations concernées portant sur des thèmes spécifiques du Plan d'action;

b) Eventuellement, d'inscrire la question de la mise en oeuvre du Plan d'action à l'ordre du jour des organes directeurs des membres du Groupe et, par la suite, de l'inclure en tant que rubrique déterminée dans leurs programmes approuvés;

c) D'instaurer une coopération plus étroite avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, en particulier par l'utilisation plus efficace des divisions communes de l'agriculture FAO/commissions régionales et des groupes de coordination pour l'environnement;

d) D'inviter les membres du Groupe à présenter des rapports annuels sur leurs activités en cours ou prévues afin de permettre au Groupe de passer en revue la contribution du système des Nations Unies à la mise en oeuvre du Plan d'action;

e) D'augmenter de façon appréciable les ressources financières allouées à la promotion des activités du Groupe tant par le PNUE que par les autres organismes de l'ONU;

f) De faire nommer par chacun des membres un ou plusieurs représentants dans le Groupe qui joueraient le rôle de correspondants pour les questions concernant la désertification. En outre, par sa décision 13/30 A, le Conseil d'administration a

prié le Directeur exécutif de prendre les mesures nécessaires pour inviter les organisations internationales étrangères au système des Nations Unies à participer aux réunions du Groupe de travail interinstitutions lorsque cela peut faciliter les débats.

16. A l'invitation du Directeur exécutif, la plupart des membres du Groupe de travail interinstitutions ont désigné les représentants agissant en tant que correspondants pour les questions relatives à la désertification et représentant régulièrement leurs organes respectifs lors des réunions du Groupe de travail. Les réunions du Groupe de travail au cours de la période 1985-1988 ont été suivies par les représentants des institutions suivantes : le Département de la coopération technique pour le développement (ONU), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le PNUD/Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme alimentaire mondial (PAM) et la Banque mondiale. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) n'a pu envoyer de représentant à aucune des réunions régulières au cours de la période considérée mais a cependant participé intégralement aux activités de formation et de constitution du réseau. Le Directeur exécutif a également invité plusieurs organismes internationaux et organisations intergouvernementales à participer aux activités du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification. Répondant à cette invitation, le Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe ont participé aux réunions spéciales mixtes thématiques de programmation du Groupe de travail et ont pris part aux activités de formation et de recherche.

17. Les réunions spéciales destinées à remplacer les deuxièmes réunions annuelles du Groupe de travail se sont révélées efficaces. Lors des trois réunions spéciales tenues entre 1985 et 1988, le Groupe a recensé des lacunes majeures dans les programmes de formation en cours et est parvenu à un accord sur les sujets dans lesquels une formation devrait être dispensée ainsi que sur les mesures destinées à faire participer des institutions internationales aux efforts de formation et les groupes cibles pour la formation. Le Groupe a également discuté en détail de la notion, de la structure et des fonctions des réseaux régionaux et a recommandé des mesures à prendre lors de l'établissement de ces réseaux par les institutions régionales s'occupant de recherche et de formation, de reboisement et de stabilisation des dunes. A la suite de ces discussions, les membres du Groupe de travail sont parvenus à des résultats satisfaisants en ce qui concerne la formation du réseau régional décrite au paragraphe 38 ci-dessous. Par ailleurs, au cours de la période 1985-1988, plus de 6 200 stagiaires (1 175 techniciens et des personnes venant d'organisations constituées au niveau de villages ou de collectivités) ont participé aux programmes de formation gérés par les membres du Groupe dans des domaines tels que la planification de la mise en valeur des terres arides, la

gestion et l'évaluation de la désertification, la planification de l'utilisation des terres des régions arides et l'information du public sur la lutte contre la désertification. Cela a abouti à des résultats satisfaisants, si l'on tient compte du fait que l'on a presque multiplié par deux les objectifs proposés par le Directeur exécutif dans son rapport (UNEP/GC.12/9) et approuvés par le Conseil d'administration dans sa décision 12/10, à savoir la formation de 600 techniciens issus de pays en développement frappés par la désertification au cours de la période 1985-1987. C'est dans ce cadre que le CAC, dans son rapport au Conseil d'administration (UNEP/G-CSS.I/5, par. 27), commentant les résultats des réunions spéciales du Groupe de travail, a noté avec satisfaction les progrès réalisés par les membres du Groupe de travail en faveur de la mise au point de réseaux régionaux et a estimé que cette méthode de formation de réseaux représentait un moyen efficace de mettre en oeuvre le Plan d'action de lutte contre la désertification.

18. Le lancement réussi du Réseau régional de centres de recherche et de formation pour la lutte contre la désertification en Asie et dans le Pacifique a été mené par la CESAP en collaboration avec le PNUD, le PNUE, l'Unesco, l'OMM, la Commission de l'URSS pour le PNUE (UNEP/COM) et le Conseil international des femmes (CIF). Par l'intermédiaire de sa division commune avec la FAO pour ce qui est de l'agriculture, la CESAO a coopéré avec le PNUE en fournissant une assistance technique aux Gouvernements jordanien et yéménite pour la préparation d'un projet de plans d'action nationaux pour lutter contre la désertification. On envisage de poursuivre cette coopération avec la CESAO pour traduire ces plans d'action dans des projets concrets qui seraient réalisés dans le cadre des plans de développement nationaux.

19. A cours de la période 1985-1988, le Groupe de travail a tenu quatre réunions ordinaires afin d'examiner les questions de coordination pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification. Les débats ont été particulièrement fructueux du fait de la continuité dans la présence de la plupart des membres du Groupe. Le Groupe de travail a adopté des directives pour les rapports d'activités de ses membres afin de s'assurer que ces rapports contiennent l'essentiel des renseignements sur les activités de lutte contre la désertification et que le programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement soit appliqué comme dénominateur commun pour toutes les contributions des membres à la mise en oeuvre du Plan d'action. Ceci a facilité l'informatisation des activités des membres dans le UN Project Compendium on Desertification Control and Dryland Development qui est actuellement une des bases de données du PNUE.

20. Bien que les membres du Groupe aient fait rapport sur les activités entreprises pour appliquer le Plan d'action, leurs organes directeurs doivent encore examiner le Plan en tant que tel. Bien que les activités de lutte contre la désertification s'inscrivent dans leurs programmes respectifs dans le cadre de leur mandat, la coopération entre les membres du Groupe dans les projets concrets réalisés en commun serait améliorée si le Plan d'action lui-même apparaissait plus clairement dans ces programmes. En outre, les allocations financières directes au Plan d'action par les membres du Groupe de travail sont limitées du fait d'autres priorités fixées par les organes directeurs et des contraintes financières qui affectent actuellement l'ensemble du système des Nations Unies.

21. La participation d'organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies a profité aux travaux du Groupe de travail en permettant de recenser d'autres contributions pour la réalisation du Plan. Ceci a clarifié et renforcé la complémentarité des activités du système des Nations Unies d'une part et, d'autre part, celle d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. Cette complémentarité pourrait être encore améliorée si les organisations non gouvernementales qui s'intéressent de plus en plus aux activités de lutte contre la désertification accroissaient leur soutien. Par exemple, la constitution d'un réseau formé de ces organisations non gouvernementales et des institutions régionales et internationales s'occupant de recherche et de formation pourrait fournir des moyens rentables de formation et de dissémination des renseignements dans des domaines clefs tels que le boisement. Cette formation de réseaux pourrait être particulièrement efficace dans le cadre régional car le caractère transnational des problèmes de désertification exige la mise en place de programmes régionaux.

22. Dans l'ensemble, le Groupe de travail a d'une part mené à bien ses travaux d'une manière satisfaisante conformément aux mesures approuvées par le Conseil d'administration lors de sa treizième session, et de l'autre, précisé son rôle de mécanisme chargé de veiller à ce que les activités concernant les terres arides et la désertification lancées dans le cadre du programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement soient incluses dans les programmes de ses organisations membres. Néanmoins, tous les membres du Groupe de travail doivent intensifier leurs efforts pour améliorer le fonctionnement du Groupe. Par conséquent, le Groupe pourrait être invité à appliquer les mesures suivantes :

a) Inscrire à l'ordre du jour de ses réunions ordinaires la présentation de rapports sur les activités de ses membres concernant la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification; l'examen des activités des autres organismes s'occupant de l'application du Plan d'action, tels que le Groupe consultatif pour la lutte contre la désertification, le Compte spécial et les organismes régionaux tels que le CILSS, la Conférence ministérielle sur la désertification (COMIDES), l'IGAAD et la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. De cette manière, le Groupe pourrait se rendre compte où en est l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification;

b) Faire de ses réunions extraordinaires une caractéristique permanente de son fonctionnement et consacrer toutes ces réunions à une programmation thématique conjointe;

c) Prendre des mesures conjointes interinstitutions pour mobiliser des ressources techniques et financières afin de promouvoir les activités nationales pour le développement et l'application des plans et des programmes nationaux pour lutter contre la désertification;

d) Collaborer avec le Groupe de travail interinstitutions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et, tout particulièrement avec le Comité africain des déserts et des terres arides.

V. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE  
LA DESERTIFICATION

23. Au paragraphe 6 de sa résolution 42/189 A, l'Assemblée générale priait le Conseil d'administration de lui faire rapport à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

24. Dans l'introduction du présent document, il est fait état de plusieurs des obstacles à la lutte contre la désertification et notamment du faible degré de priorité accordé aux projets de lutte contre la désertification, de l'insuffisance des ressources généralement allouées directement à ce type de projets et du fait que les approches économiquement et socialement acceptables qui permettraient de s'attaquer au problème de la dégradation des terres au niveau de la collectivité font défaut. En outre, comme cela est indiqué plus haut, étant donné que la désertification est un problème qui déborde les frontières nationales, il est également nécessaire d'adopter des programmes régionaux. La présente partie du rapport est consacrée à ces problèmes et à d'autres graves obstacles découlant dans une large mesure de l'idée fautive ou peu précise que l'on a de la lutte contre la désertification, ainsi qu'aux efforts tendant à y remédier.

25. Comme l'indique le Directeur exécutif dans son rapport annuel de 1987 (par. 264, chap. III), les phénomènes qui contribuent à la désertification, notamment la surexploitation et la mauvaise gestion des ressources naturelles, se perpétuent pratiquement sans qu'aucune modification n'intervienne. Pour pouvoir s'attaquer à ces phénomènes, il faut renoncer aux modèles de développement traditionnellement préconisés par les économistes et opter pour des modèles fondés sur la notion de développement durable. Ce faisant, on en viendra à concevoir la lutte contre la désertification comme un élément faisant partie intégrante du développement national.

26. Dans la plupart des pays touchés par la désertification, la lutte contre ce fléau continue de faire l'objet de projets sectoriels distincts dont les effets sont considérablement réduits du fait qu'il n'existe pas de cadre clairement défini et véritablement intégré aux plans de développement national dans lequel inscrire ces activités. Les services nationaux de lutte contre la désertification disposent de moyens limités faute de ressources suffisantes, comme cela est indiqué plus haut, outre le fait qu'il est difficile de coordonner les efforts déployés en raison de la compartimentation des services.

27. Etant donné ces réalités, le PNUE s'est efforcé, au cours de la période 1987-1988, d'amener les donateurs et les gouvernements des pays touchés par la désertification à nouer un dialogue en vue de parvenir à la mise en place de mécanismes institutionnels efficaces permettant d'intégrer les programmes de lutte contre la désertification aux plans de développement national d'ensemble et de tenir compte des priorités nationales. Etant donné qu'il importe de disposer de techniques appropriées pour lutter contre la désertification, le PNUE a entrepris, conformément à la demande du CAC (UNEP/GC.15/8/Add.3), de mettre au point et d'évaluer des techniques simples pouvant être utilisées dans les régions sujettes à la désertification. En outre, le PNUE a contribué au recensement et à la mise au

point de méthodes d'évaluation de la désertification - de son ampleur, de sa vitesse et des risques qu'elle présente - ainsi que d'établissement des cartes de ce phénomène, étant donné qu'il convient de connaître toutes ces réalités pour pouvoir planifier efficacement la lutte contre ce fléau. D'autres activités - constitution de réseaux régionaux, projets sous-régionaux et constitution d'une base de données mondiale - ont été lancées ou poursuivies.

#### A. Assistance technique aux gouvernements

##### 1. Plans et programmes nationaux

28. Par sa décision 14/15 C, le Conseil d'administration priait le Directeur exécutif d'évaluer la teneur et la pertinence des plans d'action établis en vue de lutter contre la désertification, et la possibilité de les intégrer aux plans nationaux de développement. En conséquence, le PNUE a poursuivi le dialogue avec les gouvernements qui se sont dotés de plans nationaux de lutte contre la désertification, ou qui ont entrepris de formuler de tels plans, afin de les aider à intégrer ces plans aux plans nationaux de développement et à les financer à l'aide de ressources allouées aux fins du développement économique. En novembre 1987, au titre d'un projet conjoint CESA0/FAO/PNUE, une assistance technique a été assurée au Gouvernement yéménite aux fins de l'élaboration d'un projet de plan national de lutte contre la désertification. Le Gouvernement argentin a demandé au PNUE et obtenu l'aide de consultants en vue de l'élaboration d'un projet de plan d'action national de lutte contre la désertification qui a été présenté à une réunion d'experts tenue en septembre 1988. Des entretiens ont également eu lieu avec des représentants du Gouvernement pakistanais au sujet de l'assistance à fournir à la Sind Arid Zone Development Authority en vue de l'élaboration d'un programme de lutte contre la désertification dans la province du Sind; il est apparu au cours de ces entretiens que le programme spécial de mise en valeur des terres arides du Sind constituait un cadre approprié dans lequel inscrire les projets de lutte contre la désertification et notamment les activités de formation.

29. Le PNUE a eu des consultations avec les Gouvernements malien, mauritanien, soudanais et syrien. Ces derniers ont préparé des plans de développement nationaux et sont convenus que de nouvelles mesures devaient être prises afin que leurs plans de lutte contre la désertification soient intégrés à ces plans de développement. Le Gouvernement mauritanien s'est engagé dans cette voie en préparant son plan directeur de lutte contre la désertification avec l'aide du BNUS (qui agissait au nom du PNUE) en étroite collaboration avec la FAO, le PNUD, la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux. Une table ronde à laquelle devaient participer les donateurs était prévue en Mauritanie en mai 1989. Les Gouvernements malien, soudanais et yéménite devraient présenter leurs programmes nationaux à l'occasion de réunions de donateurs au cours de l'année 1989. Les fonctionnaires de haut niveau et les experts de pays développés et pays en développement qui ont participé aux consultations avec le Directeur exécutif à Genève en juillet 1988 ont appuyé l'approche consistant à intégrer les programmes de lutte contre la désertification et à les financer à l'aide de ressources allouées au titre du développement économique et social.

30. Par sa décision 14/15 C, le Conseil d'administration recommandait également que, dans leur conception et leur mise en oeuvre, les plans d'action nationaux privilégient les actions à la base de façon à être plus facilement intégrés aux systèmes économiques nationaux. En 1987-1989, le Centre d'activité du programme pour la lutte contre la désertification du PNUE a aidé un certain nombre de pays africains à formuler des projets pilotes de développement villageois et de mise en valeur de zones d'élevage de régions semi-arides selon les principes du développement durable dans le cadre du Programme du Caire concernant la coopération africaine. Ces projets ont pour objet de favoriser la participation des collectivités, l'auto-assistance et l'autonomie. Les Gouvernements djiboutien, égyptien, éthiopien, ghanéen, guinéen, kényen, malien, mauritanien, ougandais, sénégalais, soudanais, tanzanien, zaïrois, zambien et zimbabwéen ont désigné les villages et les zones d'élevage semi-arides retenus et ont indiqué les montants à prélever sur leur chiffre indicatif de planification et sur des contributions volontaires à cet effet. Le PNUE a donné suite à la demande d'assistance de ces gouvernements aux fins d'élaboration des projets. L'Agence norvégienne de développement international (NORAD) a fourni une assistance financière par l'intermédiaire du Centre d'échange du PNUE aux fins de l'élaboration de projets pilotes concernant l'Ouganda et le Soudan. L'UNEP/COM a assuré une assistance technique au Mali au titre de l'établissement de deux projets relatifs à des villages pilotes. Plusieurs autres pays ont élaboré leurs propres propositions de projet.

31. La réunion de donateurs qui a eu lieu à Nairobi en mars 1988 a permis aux donateurs et aux gouvernements de s'entretenir sur l'appui éventuel que les donateurs pourraient assurer au titre de projets pilotes déterminés présentés par les gouvernements. La Belgique, le Canada, la Communauté économique européenne, le Danemark, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse étaient représentés à cette réunion. D'une façon générale, la plupart des donateurs ont indiqué qu'ils envisageaient d'assurer un appui par la voie habituelle de la coopération bilatérale ou par le biais d'arrangements multilatéraux. La mise en oeuvre de projets pilotes concernant les villages a débuté au Sénégal et en Ouganda avec l'appui financier du PNUE et au Ghana et au Zaïre grâce aux fonds fournis par le PNUD.

## 2. Technologies appropriées

32. Il ressort du bilan concernant l'aide au développement assurée aux pays du Sahel au cours de la dernière décennie qu'il est nécessaire d'opter pour des techniques pouvant être adaptées aux communautés. Ainsi, en collaboration avec une société industrielle française, le PNUE a conçu et mis au point un prototype de pompe à traction animale efficace. Une fois les essais réalisés dans un atelier en France, un projet a été élaboré en 1987 aux fins de l'expérimentation de la pompe dans un village malien. Le Mali a été retenu à cet effet, car les caractéristiques de ce pays sont celles de la partie centrale du Sahel et parce que les services gouvernementaux et la population sont désireux d'apporter leur contribution. La mise au point et la diffusion du prototype s'inscrivent dans le cadre du Programme du Caire ainsi que dans le cadre des projets entrepris par le PNUD au Sénégal, au Mali et au Soudan, et vise, par le biais de l'irrigation des pâturages, à soulager les pressions auxquelles les terrains de parcours sont soumis et obtenir que l'agriculture traditionnelle de ces régions ne soit plus une agriculture itinérante.



33. Dans d'autres cas, il s'agit de prendre aux sols leur fertilité, de leur permettre de mieux retenir l'eau et d'exploiter les sols pauvres en phosphore, en calcium et en azote. Le minerai de phosphate découvert dans certains pays du Sahel permettrait de remédier à certains de ces maux. Le PNUE a donc pris l'initiative d'aider les pays à exploiter et utiliser certains produits locaux à bon marché pour amender les sols. En 1988, une étude financée par le PNUE a été entreprise au Soudan et en Ouganda afin de recenser les réserves de minéraux et de dire dans quelle mesure elles peuvent être exploitées aux fins de la production à faible coût d'engrais et de produits nécessaires à l'amendement des sols. C'est sur la base des résultats de ces études que seront élaborés des projets pilotes ayant pour objet la production de ces éléments et qui seront expérimentés dans les pays intéressés au titre des projets pilotes de développement villageois prévus par le Programme du Caire.

34. En 1988, à la demande du Gouvernement ougandais, le PNUE a entrepris une étude sur la fabrication de briques et de tuiles en terre peu coûteuses. Cette technique simple de fabrication de briques en terre et en chaux stabilisée peut ralentir dans une large mesure le déboisement ayant pour origine la fabrication de briques d'argile cuite traditionnelles. En Ouganda, au titre d'un projet pilote de développement de trois villages entrepris dans le cadre du Programme du Caire à l'aide de fonds du PNUE, le BIT recourt à cette technique qui est également mise à profit dans le cadre d'un projet de remise en état du milieu financé par le PNUD.

#### B. Réseaux sous-régionaux et activités sous-régionales

35. Au cours de la période 1985-1988, en application de la décision 12/10 du Conseil d'administration, le PNUE a coordonné, en collaboration avec les membres du Groupe de travail interinstitutions de lutte contre la désertification, un certain nombre de réseaux régionaux d'établissements de formation et de programmes de recherche sur la fixation des dunes et le boisement. Les ONG d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont pris part à ces activités. La FAO a assuré la coordination des réseaux s'occupant de fixation des dunes et de boisement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, dans les pays du Sahel et dans le nord de la région soudanienne, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces réseaux s'occupent d'activités essentielles intéressant la lutte contre la désertification, y compris la formation, l'échange et la diffusion de données, l'évaluation, l'établissement de cartes et le renforcement des mécanismes institutionnels. Le Réseau de centres de formation et de recherche en matière de lutte contre la désertification a été mis en place en Asie et dans le Pacifique par la CESAP, le PNUD, l'Unesco et le PNUE; 17 gouvernements et organisations internationales de la région en sont membres. En collaboration avec l'UNEP/COM, le Réseau a entrepris un programme de formation financé par le PNUE et la CESAP. Le programme de travail biennal du Réseau pour 1989-1990 comporte l'établissement d'une carte de la désertification de l'Asie avec l'appui de la CESAP, du PNUD, du PNUE, de l'Unesco, de l'OMM et de l'UNEP/COM. Le Centre de formation dans le domaine de l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été créé avec l'appui des gouvernements de cette région et des capitaux d'amorçage du PNUE. L'une des activités du Réseau consiste à assurer une formation dans le domaine de la lutte contre la désertification. Dans le cadre de son programme "L'homme et la biosphère", l'Unesco a mis en place des réseaux de recherche et de formation dans les zones arides et semi-arides d'Amérique latine, d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale.

36. Par ses décisions 12/10 et 13/30, le Conseil d'administration du PNUE a reconnu l'importance du rôle joué par les ONG dans la lutte contre la désertification et a recommandé que ces organisations participent davantage aux activités entreprises dans ce domaine. En conséquence, le PNUE a financé un projet d'appui aux projets pilotes de développement villageois entrepris dans le cadre du Programme du Caire dont l'exécution sera assurée par le Réseau des ONG africaines s'occupant d'environnement, en collaboration avec les ONG travaillant au niveau local au Botswana, au Burkina Faso, au Kenya et au Sénégal. Au titre d'un projet connexe portant sur une période de trois ans, le PNUE et l'IIED ont entrepris, en collaboration avec ce réseau, de mettre en place un réseau de recherche et d'information couvrant les pays de la région soudano-sahélienne. Ce dernier a pour objet d'améliorer les modes de développement en sensibilisant les intéressés aux stratégies pouvant assurer durablement des revenus aux populations des régions arides et semi-arides d'Afrique. Au cours d'une réunion tenue en septembre 1988, 16 ONG du Burkina Faso, d'Ethiopie, du Kenya, du Mali, du Niger, de l'Ouganda, du Sénégal et du Soudan, ainsi que deux ONG régionales et deux ONG internationales, ont adopté une série de propositions concernant l'échange d'informations et de données d'expérience entre elles, le développement de la coopération entre les ONG et les gouvernements, et l'établissement de relations plus étroites entre les ONG et ceux qui s'occupent de recherches sur le développement. En outre, en collaboration avec les Gouvernements nigérien et soudanais, le BNUS a mis au point, au titre des nouvelles initiatives qu'il a prises aux fins de la gestion prudente et globale des ressources naturelles, deux grands projets d'aménagement intégré des sols dont il a confié la mise en oeuvre à l'ONG internationale CARE (voir par. 102 ci-après).

37. En Asie, le PNUE a fourni un appui au titre d'une activité couronnée de succès entreprise par une ONG dans la partie australe de l'Inde ayant pour objet le boisement et la formation. Lancée en 1985, cette activité est menée à bien par le G. G. Soans Memorial Farmers' and Rural Afforestation Training Centre. Dès 1987, 45 pépinières villageoises produisaient 3,7 millions de plants sur les sites de cinq projets. Au total, plus de 1 million d'arbres, dont 95 % ont survécu, ont été plantés. Ce projet bénéficie d'un appui de la NORAD et d'OXFAM.

#### C. Formation

38. Le PNUE a aidé des gouvernements et des établissements régionaux de formation et de recherche à organiser des programmes de formation à la lutte contre la désertification. Le but est de donner aux pays menacés par la désertification les moyens techniques de combattre le phénomène et de promouvoir une prise de conscience du danger de la désertification. Au cours de la période 1987-1988, le PNUE a organisé, en coopération avec l'UNEP/COM, le Centre arabe d'études des terres arides et non irriguées, l'Instituto Argentino de Investigaciones de las Zonas Aridas (IADIZA) et les Gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Botswana, de la Chine, du Mali et de la République arabe syrienne, 11 stages de formation et séminaires qui ont réuni 224 participants et qui ont porté sur l'aménagement des terres arides, la surveillance et l'évaluation de la désertification et l'information du public. Les membres du Groupe de travail interinstitutions de

lutte contre la désertification (CEA, CESAO, Centre arabe d'études des terres arides et non irriguées, FAO, Unesco, OMM, BNUS, Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et IIED) ont assuré à 950 personnes une formation dans différents domaines en rapport avec la lutte contre la désertification.

#### D. Evaluation et cartographie de la désertification

39. L'ampleur du phénomène de désertification a souvent été évaluée sur la base de données géographiques. Il reste à mettre au point une méthode adéquate, simple et rentable pour mesurer ce processus. En ce qui concerne la préparation de la seconde évaluation générale des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification demandée par le Conseil d'administration dans sa décision 12/10, le PNUE a coopéré avec les Gouvernements français, kényen, malien et soviétique pour mettre en route des projets pilotes utilisant des méthodes appropriées d'évaluation de la désertification.

40. Au Kenya et au Mali, les experts appliquent la méthode affinée PNUE/FAO d'estimation et de cartographie de la désertification en réunissant et en évaluant les données de terrain réunies en 1987-1988 sur une superficie de 20 000 kilomètres carrés au Kenya et de 27 000 kilomètres carrés au Mali.

41. Un projet pilote financé par le PNUE et par le Gouvernement français a été lancé en 1987 pour établir des méthodes d'évaluation de la désertification dans les écozones arides, semi-arides et subhumides au sud du Sahara. Le projet cherche à établir une méthode peu coûteuse d'évaluation de la désertification au moyen de photographies aériennes prises il y a une trentaine d'années et de photographies aériennes récentes, associées à des images obtenues par télédétection, afin d'étudier la dégradation du sol et de la végétation et l'évolution du paysage dans quelques sections transversales nord-sud dans les écozones au sud du Sahara. L'étude de terrain initiale a été effectuée dans une section transversale d'environ 50 000 kilomètres carrés au Mali et en Mauritanie. Au cours de la deuxième phase, qui durera trois ans, l'étude sera étendue en Mauritanie et en Côte d'Ivoire d'un côté, et au Mali et au Burkina Faso, de l'autre.

42. Le CAC a noté dans son rapport que "de graves problèmes méthodologiques ainsi que le manque de fonds continuent d'entraver la réalisation de la tâche importante qui consiste à évaluer de façon plus précise la situation actuelle et les tendances de la désertification à l'échelle de la planète" (*ibid.*). Pour procéder à une évaluation plus précise et plus significative dans le cadre de l'évaluation globale prévue pour 1992, le CAC a invité instamment le PNUE "à redoubler d'efforts pour coopérer avec les organismes pertinents du système des Nations Unies et avec les institutions compétentes non membres de ce système" afin de recenser et de tester des méthodes d'évaluation et de cartographie relativement simples. En conséquence, le PNUE organise en 1989 une série de consultations avec des institutions nationales, régionales et internationales effectuant des recherches sur la surveillance et l'évaluation afin de mobiliser leurs efforts pour l'évaluation de 1992.

#### E. Informations et base de données

43. Le Système d'information sur la désertification établi par le PNUE conformément à la décision 12/10 du Conseil d'administration assure le recensement, la collecte, le classement et la diffusion de tous les types d'information en rapport avec la mise en valeur des terres arides et les processus de désertification. Parmi les bases de données mises en place et informatisées figurent un répertoire des organisations s'occupant de la lutte contre la désertification et de la mise en valeur des terres arides, un recueil des projets des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la mise en valeur des terres arides, et un répertoire des projets du PNUE dans le domaine de la lutte contre la désertification. Le répertoire des organisations et le recueil des projets ont été publiés et distribués aux organisations du système des Nations Unies, à des institutions internationales de formation et de recherche, des bibliothèques, des organismes gouvernementaux s'occupant de l'environnement, des universités, des organismes d'aide au développement et des organisations intergouvernementales. Ils doivent être mis à jour tous les deux ans et seront distribués sous forme de publications. Le PNUE établit actuellement, en collaboration avec l'Office of Arid Land Studies de l'Université de l'Arizona (Etats-Unis), une base de données bibliographiques sur les terres arides. Il a en outre établi un système de références bibliographiques sur l'érosion éolienne.

44. En plus du Desertification Control Bulletin et de plusieurs publications sur le même sujet, le PNUE a appuyé, en coopération avec Television Trust for the Environment (TVE), la production de films de télévision en Colombie, au Viet Nam et en Thaïlande. Il a également aidé TVE pour la coproduction, en 1987, avec National Geographic Television (Etats-Unis) d'un film sur la salinisation en Chine. Par ailleurs, des informations ont été diffusées par des interviews à la radio, des conférences de presse et des articles publiés par des fonctionnaires du PNUE dans des journaux, des magazines et des revues scientifiques.

#### F. Conclusions

45. Il est indispensable que les gouvernements des pays menacés par la désertification prennent des décisions au plus haut niveau pour faire en sorte que la lutte contre la désertification fasse partie intégrante des priorités du développement national. Une approche intégrée et multisectorielle de la lutte contre la désertification est particulièrement importante du fait de l'ampleur des problèmes qui appellent des actions complémentaires. Il est donc recommandé aux gouvernements de prendre les mesures ci-après pour intégrer la lutte contre la désertification à la planification du développement à tous les niveaux :

a) Au niveau local : il faudrait augmenter les ressources allouées au développement rural intégré et à l'assistance au niveau du village, ainsi qu'à la conception des méthodologies et des technologies nécessaires;

b) Au niveau national : il faudrait allouer des ressources bien définies à l'exécution de plans nationaux d'action pour lutter contre la désertification, ainsi qu'à l'évaluation des principales ressources naturelles et de l'utilisation qui en est faite. Au stade de la formulation de programmes d'action de longue

haleine pour la lutte contre la désertification, il faudrait prévoir la création ou le renforcement de systèmes nationaux de coordination interministérielle efficace et la mise en place d'instruments techniques d'évaluation et de surveillance de la dégradation écologique, y compris de la désertification.

46. En particulier, il est instamment demandé aux gouvernements des pays menacés par la désertification de prendre les mesures suivantes lorsqu'ils formulent et exécutent des actions en rapport avec la lutte contre la désertification, y compris la remise en état des terres dégradées et la gestion de la sécheresse récurrente :

a) Intégrer le programme national de lutte contre la désertification aux plans nationaux de mise en valeur des ressources naturelles et de remise en état des écosystèmes dégradés;

b) Faire en sorte que ces programmes soient écologiquement sains, techniquement réalisables et socialement acceptables;

c) Dans le cadre du budget prévu pour la mise en oeuvre des plans nationaux de développement, allouer les ressources nécessaires à l'exécution du programme de lutte contre la désertification;

d) Etablir - ou, le cas échéant, renforcer - à l'échelon central, un mécanisme national capable de mobiliser les ressources institutionnelles nécessaires à l'exécution du programme national de lutte contre la désertification et de suivre les progrès dans l'exécution des activités connexes;

e) Etablir - compte tenu du système financier adopté - une comptabilité nationale spéciale de la lutte contre la désertification consignnant les fonds nationaux, les ressources au titre de l'aide et les autres ressources internationales (prêts, etc.) alloués aux programmes de lutte contre la désertification;

f) Assurer la coordination des ressources fournies au titre de l'aide bilatérale et multilatérale et de l'assistance technique pour appuyer le programme national de lutte contre la désertification, par exemple par des tables rondes spéciales ou des groupes à l'intérieur de tables rondes consacrées au programme de développement national.

47. La formulation du programme national de lutte contre la désertification et l'établissement de mécanismes nationaux pouvant exécuter ce programme sur une base multisectorielle dans le cadre des objectifs globaux du développement national devront être accompagnés d'un processus de consultation nationale visant à assurer le consensus et l'adhésion de tous les organismes gouvernementaux.

48. Une fois que le programme, l'ensemble des projets et les mécanismes nécessaires auront été établis et que l'engagement politique indispensable aura été obtenu, on pourra demander des ressources financières pour exécuter le programme d'action dans le cadre du plan national. A cet égard, il est recommandé que les gouvernements des pays touchés par la désertification envisagent, dans le cadre des accords bilatéraux existants, de convoquer des tables rondes de donateurs sous la

forme de petits groupes consultatifs pour la lutte contre la désertification pour obtenir les concours financiers dont ils ont besoin pour exécuter les programmes de lutte contre la désertification. Ils pourront ainsi coordonner les sources d'aide bilatérale au développement dans le cadre de l'exécution du plan national d'action pour lutter contre la désertification.

49. Au niveau international, il faudrait demander aux établissements donateurs et aux organes internationaux :

- a) De coordonner leurs actions en tenant compte des méthodes recommandées aux pays bénéficiaires aux paragraphes 45 et 46 ci-dessus;
- b) D'appuyer des programmes à long terme plutôt que des projets sectoriels à court terme.

50. Les donateurs souhaiteront peut-être :

- a) Accorder la priorité, dans leurs programmes d'aide bilatérale, aux programmes nationaux de lutte contre la désertification et de remise en état des terres dégradées;
- b) Adapter les conditions des programmes d'aide à la période sur laquelle doit s'étendre la réalisation des programmes de remise en état écologique et de réajustement social à long terme dans les régions menacées par la désertification;
- c) Participer aux réunions consultatives (tables rondes ou autres) d'établissements donateurs organisées au niveau national afin de coordonner les ressources fournies au titre de l'aide pour appuyer l'exécution de programmes nationaux de lutte contre la désertification;
- d) Envisager favorablement des contributions volontaires à des mécanismes locaux, nationaux et régionaux (comptes spéciaux ou autres) pour financer l'exécution de programmes de lutte contre la désertification;
- e) Envisager des mesures permettant de pallier les effets pervers de la dégradation des termes de l'échange, de la dette et du service de la dette dans les pays menacés par la désertification et de créer des conditions économiques et financières telles qu'une partie des ressources ainsi dégagées puisse être allouée à la lutte contre la désertification;
- f) Envisager favorablement l'établissement d'une société internationale pour financer l'exécution du Plan d'action pour lutter contre la désertification.

#### VI. APPLICATION, DANS LA REGION SOUDANO-SAHELIENNE, DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION, 1987-1988

51. En 1987, une fois de plus, les pluies ont manqué dans la plupart des pays de la région, le déficit étant plus prononcé en Afrique de l'Est. La désertification a continué de progresser à un rythme alarmant et l'environnement physique de la région a également continué de se dégrader. En 1988, de nombreuses régions ont

reçu des pluies torrentielles, qui ont entraîné de fortes inondations, en particulier au Burkina Faso, au Mali et au Soudan. La gravité des inondations a été exacerbée par le déboisement et la destruction du couvert végétal, qui sont la conséquence du surpâturage et de mauvaises façons culturales. Le ruissellement et les inondations ont causé une érosion massive des sols, ce qui a accru les problèmes de désertification et renforcé encore la nécessité des méthodes écologiquement rationnelles de gestion des terres.

52. Les événements viennent donc souligner la nécessité de plus en plus pressante de réaliser les activités visant à lutter contre la désertification que le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) entreprend dans la région en exécution de son mandat, qui consiste à appliquer le Plan d'action dans la région soudano-sahélienne. En qualité d'organisme responsable de l'exécution du Plan d'action pour le compte du PNUÉ et au titre de l'entreprise conjointe du PNUÉ et du PNUD, le BNUS appuie un programme de lutte contre la désertification dans 22 pays soudano-sahéliens qui, en septembre 1988, portait sur des projets en cours d'un coût total de 8 millions de dollars environ, portant la valeur totale de tous les projets appuyés par le BNUS à quelque 96 millions de dollars.

53. Au cours du second semestre de 1987 et au début de 1988, sur les instructions de l'Administrateur du PNUD, on a procédé à une étude interne des modalités de fonctionnement et des activités du BNUS, qui a débouché sur un certain nombre de constatations et conclusions importantes. Cette étude a précisé le rôle du BNUS qui consiste à :

- a) Coordonner et harmoniser une vaste gamme d'activités de l'ONU ayant trait à la sécheresse et à la lutte contre la désertification;
- b) Aider à mobiliser le financement extérieur additionnel nécessaire à l'exécution des programmes de lutte à moyen et long terme contre la sécheresse et la désertification dans les pays soudano-sahéliens;
- c) Gérer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne;
- d) Intensifier et entretenir dans le public la conscience la plus large possible des souffrances des pays soudano-sahéliens et soutenir l'intérêt actif de la communauté internationale, notamment des organismes des Nations Unies, et veiller à ce qu'elle continue de prendre une part active à l'exécution des programmes dans les pays soudano-sahéliens pour qu'ils soient fructueux;
- e) Se tenir en relation directe et étroite avec le CILSS et l'IGADD pour les questions concernant la participation et la contribution de l'ONU aux efforts de rétablissement des pays frappés par la sécheresse et de lutte contre la désertification.

54. En ce qui concerne les activités fonctionnelles du BNUS, les auteurs de l'étude ont conclu qu'elles devraient consister en ce qui suit :

- a) Coopérer avec les gouvernements des pays desservis par le BNUS à la planification et à la coordination de leurs activités, notamment en fournissant continuellement des conseils techniques et des conseils en matière de planification;

- b) Définir, formuler, financer et surveiller des projets et programmes en mettant de plus en plus l'accent sur des catégories et domaines d'activités particuliers, notamment ceux qui ont trait à la gestion des ressources naturelles, à l'environnement et à l'écologie;
- c) Mobiliser des ressources, notamment des ressources en nature et des ressources provenant de particuliers ou de sociétés;
- d) Faciliter la coordination, tant entre les organismes des Nations Unies qu'entre ceux de l'extérieur et au niveau local;
- e) Servir de correspondant des organismes des Nations Unies pour le CILSS et l'IGADD et leurs membres;
- f) Informer et susciter une prise de conscience du public, notamment par l'établissement d'une documentation scientifique et de matériel éducatif, l'apport d'une aide dans l'organisation de campagnes d'information du public et d'autres mesures pour mieux faire connaître les phénomènes de la sécheresse et de la désertification.

55. Dans le cadre de cette nouvelle orientation du BNUS, il a été conclu en outre qu'il faudrait renforcer sensiblement ses activités sur le terrain et intensifier nettement ses relations et sa coopération avec le PNUE. Compte tenu de ses objectifs, il a été décidé, après consultation des divers Etats auprès desquels le Bureau est accrédité, du CILSS et de l'IGADD ainsi que des organisations intéressées des Nations Unies, d'établir un bureau régional du BNUS à Nairobi qui aurait les fonctions suivantes :

- a) Servir d'agent de liaison, à Nairobi, entre le PNUE et le BNUS en vue de resserrer la coopération et les liens opérationnels entre ces deux organismes;
- b) Servir de prolongement du PNUE dans la région de l'Afrique de l'Est pour y réaliser les dispositions et les objectifs du Plan d'action pour lutter contre la désertification;
- c) Assurer la liaison entre l'ONU et l'IGADD et ses Etats membres (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan) et leur fournir un appui afin qu'ils puissent formuler et réaliser leurs programmes à moyen et long terme de rétablissement et de lutte contre la sécheresse et leurs activités de lutte contre la désertification. En outre, le Bureau régional desservira la République-Unie de Tanzanie et éventuellement d'autres pays de la région. Ce bureau est entré en activité en février 1989.

#### Planification et programmation

56. Les travaux faits par le BNUS en 1987 et en 1988 ont traduit de façon de plus en plus nette la priorité donnée à l'aide aux gouvernements des pays de la région en matière de planification et de coordination pour veiller à ce qu'ils tiennent compte de l'environnement dans leur processus de développement.



57. Au Mali, après une table ronde des donateurs organisée en 1985, le BNUS a fourni 51 700 dollars en 1987 pour aider le Gouvernement à traduire dans les faits son plan national de lutte contre la désertification. Une réunion de suivi de cette table ronde a eu lieu en juin 1987 pour examiner le programme et les propositions de projet formulées jusqu'alors. Le BNUS continuera d'aider le Gouvernement à donner suite à cette coordination et à ses consultations; la prochaine réunion de suivi doit avoir lieu en mars 1989 avec l'appui du BNUS.

58. Avec des fonds apportés dans le cadre d'une opération conjointe, le BNUS a lancé en 1988 un projet préparatoire destiné à aider le Gouvernement kényen dans ses efforts pour établir un mécanisme de lutte contre la désertification qui permettra de suivre et d'évaluer le phénomène et de proposer des interventions pour prévenir une dégradation plus poussée des terres. Un comité consultatif scientifique a été créé et le BNUS met actuellement la dernière main à un descriptif de projet qui proposera des méthodes de surveillance, d'évaluation et d'intervention au niveau des districts dans le domaine de la lutte contre la désertification.

59. En juin 1987, le BNUS a organisé une mission en République-Unie de Tanzanie pour y étudier avec le Gouvernement des projets possibles. Le Gouvernement a retenu comme projet prioritaire la création d'une division de lutte contre la sécheresse et la désertification au sein du Conseil national de gestion de l'environnement et, en février 1988, le BNUS a envoyé dans ce pays une mission de formulation du descriptif de projet. Ce dernier a été signé et son exécution devrait commencer au début de 1989 avec un financement du Gouvernement norvégien de 323 629 dollars.

60. En mars 1987, une mission tripartite organisée par le CILSS, le Club du Sahel et le BNUS s'est rendue au Tchad pour s'y entretenir avec le Gouvernement en vue d'encourager la formulation d'un premier projet de plan national de lutte contre la désertification. En décembre, le premier séminaire national sur la désertification de ce pays a eu lieu à N'Djamena avec des fonds du BNUS. On y a examiné les moyens d'intégrer des mesures de lutte contre la désertification à toutes les activités de développement. A titre de prolongement du séminaire, le BNUS a aidé le Gouvernement à organiser une réunion de concertation avec les donateurs en décembre 1988.

61. Les activités menées par le BNUS en 1987 et 1988 ont également consisté à aider la Mauritanie et la Somalie à établir des plans nationaux opérationnels et multisectoriels de lutte contre la désertification. Comme suite au plan d'action national de la Somalie, un projet de surveillance de l'environnement a été formulé et l'on prévoit qu'il sera réalisé en 1989.

62. Dans le cadre de ses activités de programmation, le BNUS collabore spécialement avec le CILSS et l'IGADD. Il s'était fait représenter aux réunions de ces deux organisations et il a représenté le PNUD aux sommets des chefs d'Etats du CILSS et de l'IGADD, qui ont eu lieu en 1988 à N'Djamena et Djibouti, respectivement.

63. Des consultations régulières ont eu lieu entre le Secrétaire exécutif et le personnel du CILSS pour examiner les plans et programmes d'intérêt commun et un appui concret a été apporté au CILSS sous forme de financement ou de formulation de projets (notamment pour la coordination et la protection des plantes et cultures et pour un programme sahélien d'éducation environnementale au niveau secondaire). Des mesures ont été prises pour lancer un système analogue de collaboration avec l'IGADD, en faveur duquel le BNUS a fourni des fonds destinés à la mise au point de projets de lutte contre la désertification.

64. Un appui direct a également été apporté à l'IGADD grâce au financement d'un programme pilote de voyages d'étude qui doit permettre à sept fonctionnaires de l'IGADD de voir sur place les programmes et instituts régionaux du CILSS en Afrique de l'Ouest. Ce voyage a facilité un échange d'informations et d'idées entre ces deux organismes.

65. En 1988, le BNUS a ravivé sa collaboration avec l'Institut du Sahel, l'organe du CILSS qui est chargé de coordonner les recherches dans la sous-région.

66. Le BNUS a également appuyé l'organisation de consultations entre les pays du Maghreb et les pays des franges méridionale et orientale du Sahara dans le cadre de la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification (COMIDES).

#### Boisement et reboisement

67. Au Burkina Faso, l'Agence suédoise de développement international (SIDA) a fourni environ 980 000 dollars en 1987 pour apporter un appui technique à deux projets suédois en cours de réalisation qui visent à combattre le déboisement par la création de bosquets villageois et la distribution de réchauds qui économisent le combustible. Ces deux projets doivent prendre fin au milieu de 1989 mais, à la demande du Gouvernement, le BNUS a formulé des projets qui devraient permettre de les poursuivre.

68. Au Burkina Faso encore, on a lancé à la fin de 1987 un nouveau projet d'agrosylviculture par la régénération d'Acacia albida et d'autres essences locales. Financé par la Norvège, ce projet vise à remettre en état 11 000 hectares d'Acacia albida et 300 à 400 hectares de diverses essences locales au cours des cinq prochaines années. Il vise également à établir un service d'agrosylviculture au sein du Ministère de l'environnement et du tourisme.

69. Le Programme arabe des pays du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), en collaboration avec le BNUS et à l'aide de ses ressources générales, appuie un projet de six ans de boisement intégré au niveau du village et de la famille dans la région de Bazega au Burkina Faso. En juin 1987, on avait planté 400 000 plants sur 500 hectares. On avait appris au personnel forestier et aux agents de vulgarisation comment soigner les pépinières et planter les arbres et on avait formé quelque 120 villageois à ces techniques. On avait appris à une soixantaine de femmes à fabriquer des réchauds à bois économiques, et elles en avaient réalisés 36 000 au total. En 1988, le BNUS a financé la formulation d'un plan de gestion forestière pour la région de Bazega.

70. En 1986, le Gouvernement norvégien a accepté d'appuyer un projet de restauration des plantations d'Acacia senegal au Mali pendant cinq ans par une contribution de 1,6 million de dollars. Les activités ont débuté à la fin de 1987 avec un projet pilote de plantation d'eucalyptus dans la région de Kayès. Tout en protégeant et en améliorant le sol, l'Acacia senegal fournit de la gomme arabique, qui a une grande variété d'usages commerciaux, industriels et pharmaceutiques et est une source précieuse de revenus et de devises.
71. Une mission conjointe SIDA/BNUS s'est rendue au Niger en décembre 1987 pour organiser la prolongation pendant trois ans du projet agroforestier du département de Dosso. Depuis le début des travaux, le projet a permis de régénérer naturellement 300 000 plants d'Acacia albida sur une superficie de plus de 6 000 hectares et de régénérer artificiellement 60 000 autres plants. Au cours de la phase actuelle, qui a commencé en janvier 1987 avec un financement additionnel de près de 2 millions de dollars fournis par la SIDA, les travaux ont été étendus à 30 villages de manière à porter non seulement sur la régénération d'Acacia albida et d'autres essences, mais aussi sur des études socio-économiques et écologiques de la région, la recherche et la mise au point de techniques appropriées, le développement des techniques agrosylvopastorales et la formation. A la suite d'une évaluation du projet faite en octobre 1987, la SIDA a accepté de financer une troisième phase qui devait être formulée au début de 1989. Au Niger encore, la deuxième phase d'un projet visant à créer et à élargir des ceintures vertes autour de la ville de Niamey s'est poursuivie en 1987 et 1988 avec une contribution de 442 003 dollars du Gouvernement norvégien. Ce projet a abouti notamment à la formulation d'un plan de gestion de la ceinture d'eucalyptus pendant la période quinquennale 1989-1993. Ce document est actuellement étudié par le Gouvernement et par le BNUS.
72. Un grand projet de boisement et reboisement dans la région du nord du Soudan est entré dans sa phase initiale de planification en mai 1987. Bénéficiant d'une contribution de 2,8 millions de dollars versée au Fonds d'affectation spéciale par l'Agence danoise de développement international (DANIDA), ce projet consiste à établir des rideaux-abri autour de 40 villages et des terres de cultures adjacentes. Tout en comparant les caractéristiques de croissance et les avantages économiques possibles des essences autochtones et des essences exotiques, ce projet permettra de protéger 2 500 hectares de petites exploitations sur les terres d'Etat et 3 000 hectares dans le périmètre agricole de Latti. Le projet prévoit également la formation du personnel local.
73. Les négociations menées avec le Gouvernement norvégien au sujet d'un projet de restauration des plantations d'eucalyptus dans la province du Darfour au Soudan ont été menées à bien en 1988. Les fonds apportés par l'AGFUND et par le PNUD permettront de financer la plantation d'arbres autour de 200 villages au coût de 2,1 millions de dollars. Les travaux doivent commencer en 1989.
74. Dans la région de Kordofan, au Soudan, le BNUS a continué d'appuyer trois projets portant sur divers aspects de la lutte contre la désertification. L'un deux, qui vise à restaurer la ceinture d'eucalyptus par la plantation d'Acacia senegal, avec un financement des Pays-Bas, est actuellement dans sa deuxième phase de réalisation. Un autre projet, financé par DANIDA, vise à encourager la production de briquettes de combustible et à populariser des réchauds

améliorés pour la cuisson des aliments de manière à atténuer les pressions exercées sur les réserves de combustible par l'emploi de briquettes fabriquées au moyen des déchets agricoles. Ces deux projets ont été évalués en 1988 après leur achèvement et de nouvelles phases sont actuellement prévues. Un troisième projet, financé par la Suède, concerne la gestion des pâturages et vise à conserver la végétation nécessaire à l'élevage.

75. En Ethiopie, le programme du BNUS porte principalement sur le boisement et le reboisement de manière à restaurer l'environnement dégradé et à atténuer la pénurie chronique de bois de feu. Le couvert forestier de ce pays s'est fortement réduit, passant de 40 % de sa superficie au début du siècle à 2,7 % aujourd'hui.

76. En 1987, le BNUS a entrepris de réaliser un projet de cinq ans (1987-1991) au coût de 5,4 millions de dollars financé par la DANIDA, en vue de protéger certaines parties du bassin versant du Nil Bleu en Ethiopie. La région touchée par le projet a fait l'objet de levés cartographiques et des analyses approfondies des impacts écologiques et socio-économiques ont été réalisées. Le projet a été modifié en fonction des conclusions de ces analyses et des travaux de plantation ont ensuite été entrepris au début de 1989.

77. Depuis 1983, le BNUS aide à créer deux plantations de bois de feu à Nazret et à Debre Birhan avec des fonds de la DANIDA. A la fin de 1988, on avait planté 4 120 hectares à Nazret et 2 850 hectares à Debre Birhan. En outre, on avait construit 181 kilomètres de routes rurales dans le périmètre de ces deux projets.

78. Les études socio-économiques faites pour ces deux projets ont souligné leurs effets sur la population et suggéré les méthodes à suivre dans les phases de prolongement prévues. Les plans de gestion forestière ont également été arrêtés pour ces deux projets et l'on a établi un manuel de gestion des plantations de bois de feu; ce manuel a été traduit en amharique et il est actuellement utilisé dans les divers instituts de formation forestière d'Ethiopie. En outre, tous les techniciens forestiers affectés à ces projets ont reçu une formation en gestion forestière, cartographie, inventaire et prévision des rendements, et deux anciens directeurs de projets suivent, au moyen de bourses, des cours universitaires qui leur permettront d'obtenir un diplôme en foresterie du niveau de la licence.

79. On a réalisé en 1987 un projet de création de plantations de bois de feu pour répondre aux besoins de la population de la ville de Dessié. Financé par l'Agence finlandaise de développement international (FINNIDA), ce projet a permis de planter 1 226 hectares à l'aide de 4,19 millions de jeunes plants, superficie très supérieure à l'objectif initial de 200 hectares. Une fois ces plantations bien établies, la FINNIDA poursuivra le projet sur une base bilatérale.

#### Projet du BNUS concernant les semis d'arbres

80. Dans le double objectif de conserver les ressources génétiques de semences d'arbres et d'éliminer les entraves auxquelles se heurtent les programmes de plantation d'arbres dans la région, le BNUS a formulé en 1988 des projets de semis d'arbres pour Djibouti, l'Ethiopie, l'Ouganda, la Somalie et le Soudan. Les documents ont été examinés par les gouvernements intéressés et le BNUS compte que le financement de la DANIDA sera approuvé au début de 1989.

81. En 1987, le BNUS a fourni 13 000 dollars pour aider le Gouvernement béninois à instituer une Journée nationale de l'arbre, qui vise à faire comprendre combien il importe de planter des arbres et de les protéger, et a distribué 320 000 jeunes arbres à planter. Le BNUS a fourni 20 000 dollars pour un projet analogue en 1988. Il a aussi fourni 20 000 dollars en 1987 et en 1988 pour un projet similaire au Togo. Chaque année, on a distribué environ 800 000 jeunes plants.

#### Sources d'énergie de remplacement et conservation des combustibles ligneux

82. Au Cap-Vert, les objectifs de la première esquisse d'un projet pilote concernant l'exploitation de l'énergie éolienne, qui est financé par le Danemark, ont été fixés à la fin de 1987. Ce projet a été prolongé jusqu'en 1989 grâce à l'octroi de fonds supplémentaires d'un montant de 280 560 dollars par la DANIDA afin que soit poursuivie la mise en place d'un système de production d'énergie associant un moteur diesel et une éolienne, expressément adapté aux régions rurales, ainsi que l'expérimentation dudit système et la formation d'un plus grand nombre de techniciens. Cette prolongation permettra également de passer sans heurt de la phase pilote à la mise en oeuvre d'un vaste programme bilatéral d'exploitation de l'énergie éolienne au Cap-Vert, actuellement en cours de négociation.

83. En Somalie, pays qui, comme le Cap-Vert, est situé dans une zone de passage des alizés, un projet d'exploitation de l'énergie éolienne aux fins d'électrification a été lancé en novembre 1985 avec des fonds de la DANIDA. Les quatre parties intéressées ont procédé à la révision du projet en 1987 et en 1988. Parallèlement à ce projet, et grâce aux 142 568 dollars fournis par la DANIDA, le BNUS a lancé un projet en 1988 ayant pour objet l'étude du régime des vents à l'intérieur de la Somalie en vue de la planification ultérieure d'autres activités.

84. Au titre d'un projet financé par la DANIDA, la Gambie a entrepris de concevoir des réchauds à rendement élevé dont la fabrication sera assurée localement. Dès octobre 1988, quelque 40 000 réchauds avaient été fabriqués et vendus tandis qu'un centre de fabrication de réchauds en terre avait été créé. En outre, des potiers, des feronniers et du personnel local ont été formés tandis que partout dans le pays l'on continue de sensibiliser la population aux avantages présentés par les réchauds à rendement élevé.

85. Au Soudan, au titre d'un projet financé par la DANIDA, l'on fabrique des briquettes à partir des résidus d'arachides et des déchets du coton. Ce projet, qui comporte également un élément promotion et utilisation de réchauds à rendement élevé, a été révisé en 1987; son évaluation définitive a eu lieu en 1988.

86. Au Sénégal, l'étude de faisabilité financée par le Danemark, qui avait pour objet l'évaluation quantitative et qualitative des réserves de tourbe des Niayes ainsi que l'étude des aspects économiques et techniques de l'utilisation éventuelle de la tourbe comme combustible domestique, a pris fin en 1987; la réalisation de l'élément du projet concernant l'utilisation de réchauds améliorés a pris fin en 1988.

87. En juin 1987, une mission de la Banque mondiale s'est rendue en Mauritanie et a proposé que l'étude relative à la stratégie énergétique du pays soit incorporée au projet en cours concernant la distribution de réchauds améliorés. Aux fins du

financement de l'étude, le Gouvernement norvégien a fourni 216 000 dollars supplémentaires au titre du projet. En 1988, la Banque mondiale a effectué une mission d'étude ayant pour objet la mise au point d'une stratégie concernant le secteur de l'énergie domestique. Un plan d'action de courte durée (1989-1990) est proposé dont le montant total s'élève à 2,5 millions de dollars.

88. Au Niger, la Banque mondiale a réalisé un projet pour le compte du BNUS à l'aide de fonds fournis par la Norvège et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dont les montants s'élevaient à 343 441 et 20 000 dollars respectivement. Le projet consistait en l'étude de sources d'énergie domestique de remplacement, en la construction de prototypes de réchauds améliorés et en l'étude du rôle des femmes dans la commercialisation du bois de chauffage. Les recommandations auxquelles ont abouti ces études ont été insérées dans la stratégie relative à l'approvisionnement énergétique des foyers qui figurera dans le programme financé par la Banque mondiale ayant pour titre "Energie II".

89. Depuis 1987, des projets de fabrication et de promotion de réchauds à rendement élevé ont été entrepris en Mauritanie (leur coût total s'est élevé à 667 000 dollars, dont 504 923 dollars fournis par le Gouvernement norvégien et 50 000 par UNIFEM), au Burkina Faso (qui a bénéficié d'une contribution de 885 000 dollars de la SIDA en 1986), dans la région de Kayes, au Mali (la Norvège et UNIFEM ont respectivement fourni 450 000 et 40 000 dollars) et au Soudan au titre du projet de fabrication de briquettes (43 841 dollars supplémentaires ont été fournis par la DANIDA). L'introduction de nouveaux types de réchauds suppose que l'on prenne des dispositions afin d'en assurer la fabrication localement et de former les agents de vulgarisation qui en démontreront les avantages.

#### Aménagement des terrains de parcours et ressources en eau

90. Au Sénégal, le nouveau centre de surveillance continue des écosystèmes et des mouvements des pasteurs de la partie septentrionale, la plus aride du pays, a continué à fonctionner grâce aux fonds de la DANIDA. Les activités du centre se sont considérablement développées au point qu'il devrait pouvoir servir d'exemple à d'autres pays de la région désireux d'entreprendre des activités similaires. En 1988, la DANIDA a fourni des ressources additionnelles d'un montant de 189 000 dollars aux fins de l'acquisition de nouveaux matériels. Le BNUS et les gouvernements envisagent maintenant de développer les activités du centre.

91. La deuxième phase du projet de développement intégré de la zone lacustre du Mali vise à la régénération des pâturages d'Echinichloa stagnina ("bourgou"), qui est la principale source de fourrage pour le bétail de la région. Le projet a également pour objet de prévenir le surpâturage des terrains de parcours dégradés de la région fertile du delta intérieur.

92. En Gambie, un projet de remise en état des terrains de parcours et de mise en valeur des ressources en eau destinées au bétail, financé par le PNUD et le PNUE, a été mené à bien en 1987. Les communautés intéressées ont réservé un accueil enthousiaste à ce projet; les hommes et les femmes ont pris une part active aux travaux de reboisement entrepris autour des points d'eau.

93. Au Soudan, la SIDA finance un projet ayant pour objet d'assurer et d'améliorer durablement la productivité des terrains de parcours à proximité des points d'eau.

94. A Djibouti, en juin 1988, le BNUS a mené à bien la première phase d'un projet qu'il finançait conjointement avec l'AGFUND, le PNUE, le PNUD et la FAO ayant pour objet la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification de la plaine littorale du pays. Au cours du deuxième semestre de la même année, le Gouvernement et le BNUS ont défini la deuxième phase du projet, avec l'appui du PNUE; évaluée à près de 1,2 million de dollars, cette deuxième phase devrait durer jusque vers le milieu de l'année 1992.

95. Le BNUS appuie également des projets consistant en la construction de petits barrages de terre, en la mise en valeur des ressources en eau et en la conservation des eaux destinées à l'irrigation, aux foyers et au bétail. En Gambie, l'Australie et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) financent un projet ayant pour objet la construction d'un barrage de dérivation et d'un réseau d'irrigation sur le Profu Bolon qui est un affluent du fleuve Gambie. Au Togo, le BNUS a fourni 61 560 dollars aux fins d'études techniques et socio-économiques préliminaires concernant 30 barrages, ayant pour objet de déterminer les activités à entreprendre en vue de leur remise en état.

#### Protection des sols et fixation des dunes

96. Dans un certain nombre de régions d'Afrique, l'on poursuit les efforts de fixation des dunes qui sont la manifestation la plus claire de l'extension de la désertification. En 1986, les plus importants projets de ce type étaient en cours en Mauritanie, au Sénégal et en Somalie où, pour stabiliser les dunes côtières et intérieures, on a recouru à la plantation de végétaux et à des moyens mécaniques.

97. En Mauritanie, les dunes mobiles, tant sur le littoral qu'à l'intérieur du pays, sont innombrables et menacent les routes, les villes, les oasis et les terres de culture. Le BNUS fournit un appui au titre d'un programme national de fixation des dunes. La première phase de ce programme, qui a pris fin en 1986, a permis de stabiliser 850 hectares de dunes sur 15 sites à l'intérieur du pays. Il a été procédé à des recherches et à des essais afin de sélectionner les plantes intéressantes ainsi qu'à l'étude de la physique des vents et des déplacements de sable; on a également entrepris des programmes de sensibilisation et de formation. Des plans de fixation des dunes ont été établis pour 103 nouveaux sites ainsi que des programmes intégrés intéressant trois zones; les sites et les zones jouxtent, pour la plupart, la "Route de l'Espoir". A la suite d'une mission d'étude approfondie, le BNUS a obtenu de la DANIDA une contribution de 5 millions de dollars pour la deuxième phase, qui a débuté en 1987 et doit durer quatre ans. Cette deuxième phase, qui porte sur le sud du pays, où l'agriculture est possible, conjugue le développement de l'agrosylvopastoralisme avec la fixation des dunes. De sorte que, si elle a principalement pour objet de maîtriser le déplacement des dunes, cette deuxième phase a les caractéristiques d'un plan de gestion intégrée des terres. Ces activités de grande portée bénéficient de l'appui des Gouvernements mauritanien et algérien, de la DANIDA, du PNUD, du FENU et du Programme alimentaire mondial (PAM).

98. Au Sénégal, il y a eu prolongation jusqu'à la fin de l'année 1988 du programme intégré de fixation des dunes secondaires et de protection des bassins versants sur lesquels se pratique l'agriculture. Le programme prévoyait la fixation des dunes de la côte et de l'intérieur du pays, l'édification de brise-vent, la régénération des sols dior, la protection des routes, la création de plantations autour des villages et la formation de personnel de contrepartie. Le BNUS a organisé une mission dans le pays en avril-mai 1988 aux fins de formulation de la seconde phase du projet qui durera trois ans.

99. En Somalie, plus de 1 200 hectares de dunes mobiles ont été fixées dans la région de Shallambod, où d'énormes dunes avaient commencé à envahir les villes et les villages, grâce à la plantation d'euphorbes, de cactus, de baumiers et de divers autres arbres. L'expérience acquise à Shallambod sera mise à profit dans le cadre de deux autres projets de fixation des dunes du littoral autour des villes de Brava et Adale. L'évaluation définitive du projet de Brava a eu lieu en 1988 et l'on envisage maintenant la deuxième phase.

100. Au Cap-Vert, la protection des sols dans la vallée de Sao Joao Baptista est au centre d'un programme intégré en cours qui comprend la mise en valeur des eaux souterraines et est financé par la No vège. La deuxième phase de ce programme a commencé en 1987, conformément au plan directeur qui contient des dispositions prévoyant la participation intégrale des communautés locales.

#### Aménagement intégré des sols

101. En octobre 1986, un projet triennal de mise en valeur intégrée du bassin du lac Faguibine a été lancé au Mali. Avec une contribution de 1,9 million de dollars de la Norvège, augmentée de 125 000 dollars fournis par le PNUD et de 276 000 dollars représentant les rations alimentaires du PAM, ce projet vise à assurer l'autosuffisance alimentaire par la pêche, l'élevage et l'agriculture plus intensive. Dans une première phase, on a fait une étude de faisabilité pour recueillir des données à jour sur l'écosystème lacustre et déterminer les meilleures méthodes possibles pour régulariser en tout temps l'alimentation en eau du lac. D'autre part, on a entrepris de stabiliser les dunes le long des canaux d'alimentation du lac toute en combinant la protection biologique des canaux avec les travaux de nettoyage des canaux pour améliorer l'écoulement de l'eau. En 1988, on a terminé l'étude de faisabilité; ses conclusions extrêmement favorables ont servi de base à la formulation des activités de la deuxième phase qui devait débiter en 1989, notamment le drainage du canal de Kondi (qui assurera en soi l'apport d'un volume d'eau suffisant au lac tout au long de l'année), la poursuite des travaux de protection biologique et de nettoyage des canaux et la réalisation d'un certain nombre d'études consécutives.

102. Dans le cadre de ses nouvelles activités tendant à adopter une approche globale et intégrée à l'égard de la gestion des terres, le BNUS, en liaison avec le Gouvernement du Niger et en collaboration avec CARE - une ONG internationale - a mis au point en 1987 un projet d'aménagement intégré des sols dans le pays. La DANIDA a fourni en 1988 les fonds nécessaires, soit 8 428 634 dollars. Ce projet sera réalisé par CARE en collaboration avec le service forestier du Niger et il offre au BNUS la première occasion de collaborer avec une ONG à une entreprise de



ce type et de cet ordre de grandeur. Ce projet vise à améliorer les pratiques agricoles et agroforestières par de vastes programmes de sensibilisation à l'environnement, l'adoption de méthodes écologiquement rationnelles pour la culture mécanisée, la protection des réserves forestières, la reconstitution des plantations et le renforcement des services forestiers de l'Etat - activités qui contribueront toutes à protéger l'environnement national.

103. Au Mali, une étude de faisabilité de six mois a été menée à l'aide de 155 000 dollars fournis par le BNUS et de 278 000 dollars fournis par le PNUD, en vue d'examiner les activités nécessaires pour réaliser le programme de la ceinture verte. Ce projet, qui est l'un des éléments essentiels du plan national malien de lutte contre la désertification, couvre une vaste superficie allant de la frontière mauritanienne jusqu'à Tombouctou et à Gao, avec une boucle autour de Mopti et Segou. Bien que l'expression de ceinture verte indique qu'on met l'accent sur la plantation d'arbres, le projet embrasse une vaste gamme d'activités portant sur l'aménagement des sols.

104. Au Burkina Faso, on cherche à obtenir 5 millions de dollars en faveur d'un projet d'aménagement de la région du Sebba, qui s'insère dans un programme plus large de développement intégré de la région sahélienne du pays.

105. Au cours de la période examinée, le BNUS a fait des progrès appréciables pour apporter une assistance technique et financière en faveur des activités de lutte contre la désertification dans les 22 pays de la région soudano-sahélienne, en insistant nettement plus dans ses programmes et ses activités opérationnelles sur les questions liées à la gestion judicieuse des ressources naturelles, à l'environnement et à l'écologie, et en concevant ses activités dans l'optique d'un développement soutenu et durable. D'autre part, le BNUS a amélioré ses modalités opérationnelles et, pour ce faire, il a pris des mesures tendant à renforcer ses activités sur le terrain et sa collaboration avec le PNUE, comme l'indique la création de son nouveau bureau régional à Nairobi.

Tableau 1

Projets de lutte contre la désertification  
 (1987 et 1988)

Pays bénéficiaire/ titre du projet	Contributions au Fonds d'affectation spéciale (Dollars E.-U.*)		Valeur totale du projet	Donateur
	1987	1988		
<u>Burkina Faso</u>				
Appui technique en vue de la production de fourneaux à haut rendement énergé- tique et de l'aménagement de plantations à l'échelon des villages dans les provinces de Boulkiemde et Sanguie <u>b/</u>	983 333 <u>e/</u>	16 000 <u>d/</u>	999 333	Suède
Mise en valeur intégrée de la région de Sebra	-	5 000 000 <u>d/</u>	5 000 000	Danemark
<u>Cap-Vert</u>				
Utilisation de l'énergie éolienne <u>a/ b/</u>	12 500 <u>c/</u>	280 560 <u>c/</u>	293 060	Danemark
<u>Ethiopie</u>				
Aménagement de plantations d'essences à bois de feu à Debre Berhane <u>a/</u>	12 800 <u>c/</u>	-	12 800	Danemark
Aménagement de plantations d'essences à bois de feu à Nazret <u>b/</u>	-	91 000 <u>c/</u>	91 000	Danemark
Plantations d'essences à bois de feu dans la zone du nord-ouest <u>b/</u>	-	202 660 <u>c/</u>	202 660	Danemark
<u>Gambie</u>				
Construction de routes de desserte en Gambie <u>b/</u>	-	526 662 <u>c/</u>	526 662	Gambie

/...

Tableau 1 (suite)

Pays bénéficiaire titre du projet	Contributions au Fonds d'affectation spéciale (Dollars E.-U.*)		Valeur totale du projet	Donateur
	1987	1988		
<u>Mauritanie</u>				
Fourneaux à haut rendement thermique a/	216 126 c/	-	216 126	Norvège
<u>Niger</u>				
Construction de routes de desserte sur le tronçon Mayahi-Kornaka a/	6 744 331 c/	-	6 744 331	BAfD
Programme BNUS/CARE d'amé- nagement des sols au Niger	-	8 428 634 c/	8 428 634	Danemark
Projet pilote de dévelop- pement du service agroforestier de Dosso	1 600 000	-	1 000 000	Suède
Appui technique au service agroforestier de Dosso	983 333 e/	-	983 333	Suède
<u>Sénégal</u>				
Projet pilote de régénération des sols salins a/	37 645 c/	-	37 645	Canada
Programme de construction de routes de desserte en Casamance a/ b/	1 000 000 c/	1 052 000 c/	2 052 000	Italie
Programme de construction de routes de desserte au Sénégal b/	-	59 584 c/	59 584	Sénégal
<u>Somalie</u>				
Mesure de la vitesse du vent	-	142 568 c/	142 568	Danemark

Tableau 1 (suite)

Pays bénéficiaire/ titre du projet	Contributions au Fonds d'affectation spéciale (Dollars E.-U.*)		Valeur totale du projet	Donateur
	1987	1988		
<u>Soudan</u>				
Production de briquettes combustibles et promotion des fourneaux à haut rendement thermique <u>d/</u>	-	43 841 <u>c/</u>	43 841	Danemark
Boisement et reboisement dans le nord du Soudan <u>b/</u>	-	234 995 <u>c/</u>	234 995	Danemark
Projet BNUS/CARE d'aména- gement des sols dans le Sud-Kassala	-	6 700 300 <u>c/</u>	6 700 300	Danemark
Reconstitution de la ceinture d'eucalyptus dans le nord du Darfour	-	1 721 696 <u>c/</u>	1 721 696	Norvège
<u>République-Unie de Tanzanie</u>				
Etablissement d'une division de la lutte contre la sèche- resse et la désertification	-	323 629 <u>c/</u>	323 629	Norvège
<b>Total</b>	10 990 068	19 824 129	30 814 197	

\* Les contributions en monnaie nationale ont été converties en montants équivalents en dollars des Etats-Unis à l'aide du taux de change de l'ONU en vigueur à la date du versement. Les contributions annoncées mais non réglées ont été comptabilisées en dollars des Etats-Unis en utilisant le taux de change de l'ONU en vigueur au 31 décembre 1988.

a/ Financement additionnel approuvé en 1987 pour des activités en cours.

b/ Financement additionnel approuvé en 1988 pour des activités en cours.

c/ Ressources affectées.

d/ Contributions au Fonds d'affectation spéciale en vertu d'un accord permanent.

e/ Accord de services de gestion.

/...

Tableau 2

Etat récapitulatif des ressources totales mobilisées en 1987 et 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>Total</u>
Ressources mobilisées affectées à des projets	8 023 402	19 808 129	27 831 531
Ressources mobilisées pour des projets du Fonds d'affectation spéciale	1 000 000	16 000	1 016 000
Annonces de contribution aux ressources générales du BNUS	<u>6 834 870</u>	<u>7 582 571 a/</u>	<u>14 417 441</u>
Total des ressources mobilisées pour des projets par le Fonds d'affectation spéciale	15 858 272	27 406 700	43 264 972
Ressources mobilisées pour les services de gestion	<u>1 966 666</u>	<u>0</u>	<u>1 966 666</u>
Total	<u><u>17 824 938</u></u>	<u><u>27 406 700 a/</u></u>	<u><u>45 231 638</u></u>

a/ Non compris un montant de 1 414 784 dollars annoncé en novembre 1988 pour 1989.

Tableau 3

Etat récapitulatif du total des ressources mobilisées en 1987 et 1988 aux fins de la lutte contre la désertification

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>Total</u>
Ressources mobilisées affectées à des projets	279 071	18 169 883	18 448 954
Ressources mobilisées pour des projets du Fonds d'affectation spéciale	1 000 000	16 000	1 016 000
Annonces de contribution aux ressources générales du BNUS	<u>6 834 870</u>	<u>7 582 571 a/</u>	<u>14 417 441</u>
Total des ressources mobilisées pour des projets par le Fonds d'affectation spéciale	1 113 941	25 768 454	33 882 395
Ressources mobilisées pour les services de gestion	<u>1 966 666</u>	<u>0</u>	<u>1 966 666</u>
Total	<u><u>10 080 607</u></u>	<u><u>25 768 454</u></u>	<u><u>35 849 061</u></u>

a/ Non compris un montant de 1 414 784 dollars annoncé en novembre 1988 pour 1989.

/...

Notes

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, Nairobi, 29 août-9 septembre 1977 (A/CONF.74/36), chap. I.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 25 (A/40/25), annexe.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 25 (A/42/25 et Corr.1).

-----